



Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2019



**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	3
1.1 Historique	3
1.2 Les missions du SYAGC	3
1.3 Composition du SYAGC	5
Ses élus :	5
Son équipe :	5
II. Bilan Financier	6
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	6
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	6
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	7
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	7
III. Les principales actions du SYAGC en 2019	7
3.1 CTMA 2014-2018 Bassin de la Gartempe	7
3.1.1 Etude bilan du CT Gartempe et Creuse	8
3.1.2 Etude de reprogrammation	8
3.2 Rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'une Autorisation Unique	11
3.3 Arrachage de la Jussie	12
3.4 Travaux d'urgence sur la végétation Gartempe et Creuse	13
3.5 Autres actions du SYAGC	13
3.5.1 Lutte contre les Ragondins et les Rats musqués.....	13
3.5.2 Communication sensibilisation et médiation.....	13
3.5.3 Participation à différents projets de gestion du territoire	14

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, constitué par arrêté préfectoral n° 83 du 4 octobre 1983, est un syndicat mixte fermé.

Il s'étend sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut.

En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Le SYAGC regroupe aujourd'hui 24 communes : Port de Pile, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, St Rémy sur Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles sur Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy soit un linéaire de plus de 476 km de berges.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1er, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences sont exercées sur :

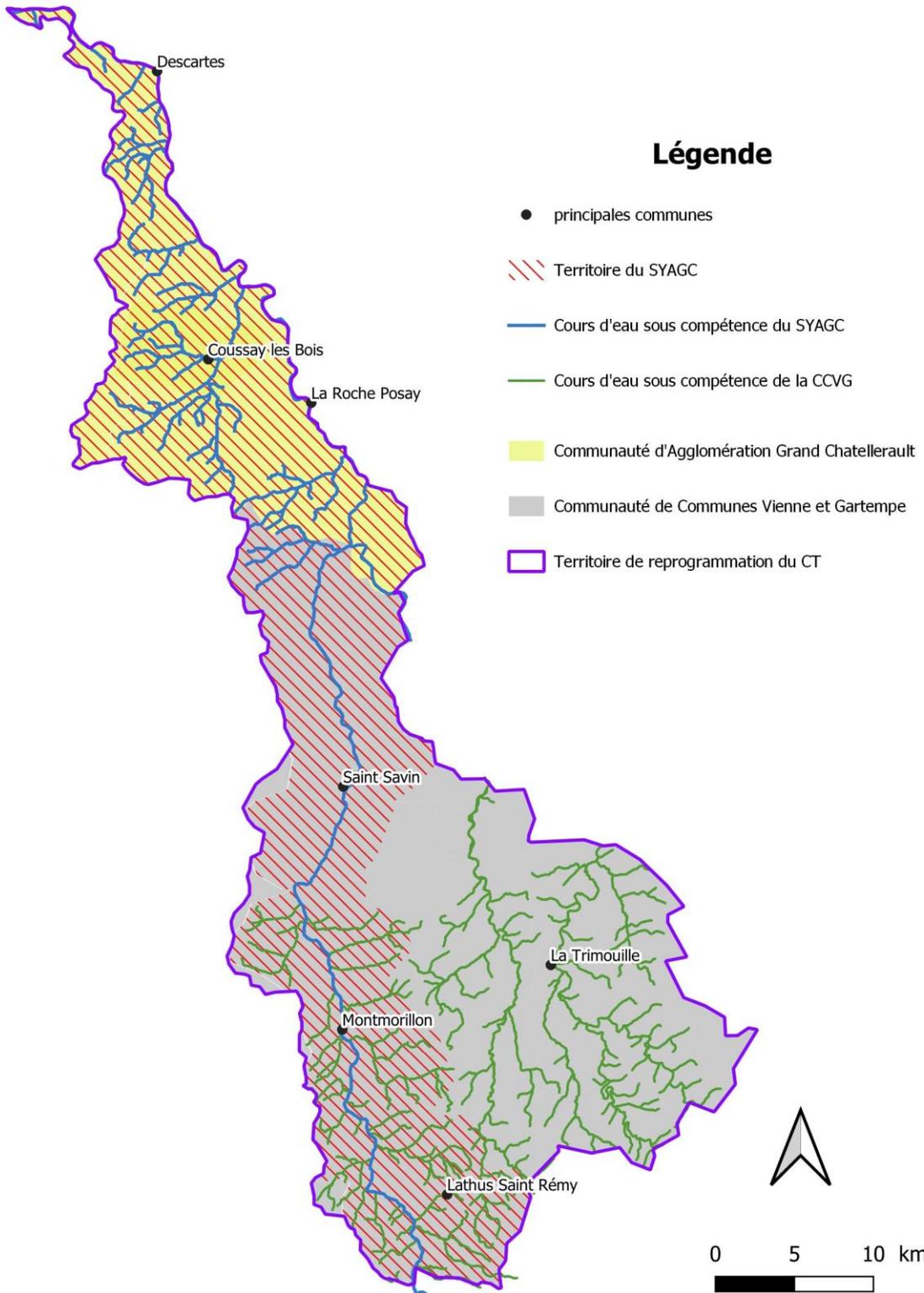
- le cours principal de la Gartempe sur le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte pour les communes de la Roche Posay, Vicq sur Gartempe, Angles sur l'Anglin, Saint Pierre de Maillé et la Bussière,

- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, les Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Territoire du SYAGC

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse



1.3 Composition du SYAGC

Ses élus :

Le comité syndical du SYAGC est composé d'un président, de 3 vice-présidents ainsi que d'un délégué et d'un suppléant pour chaque commune.

Les élus	
Nom	Fonction
Jean BLANCHARD	Président
René GRANDIN	Vice-Président
William BOIRON	Vice-Président
Yves LAURENCIER	Vice-Président

Son équipe :

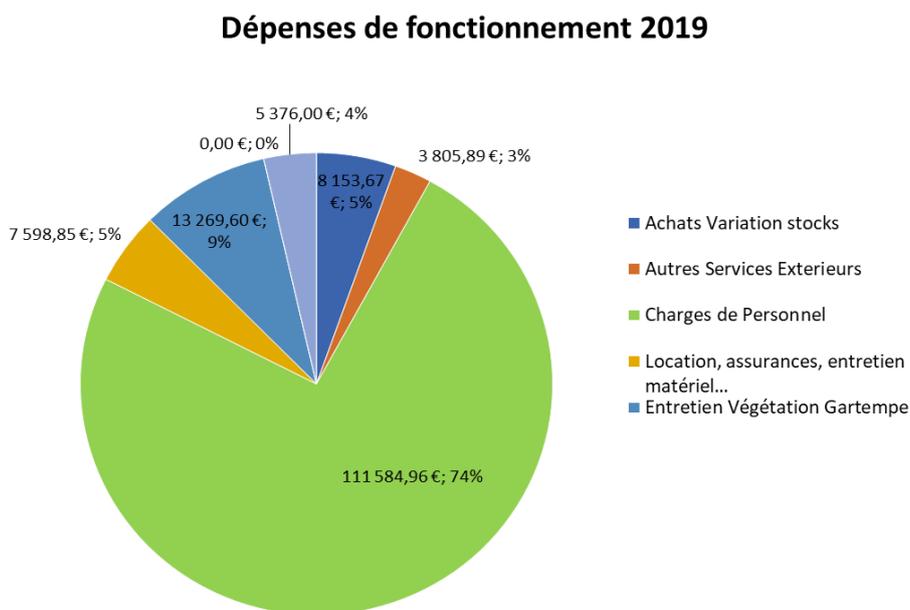
Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CTMA Gartempe, suivi des programme de travaux, dossiers règlementaires et financiers, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, Fond FEDER.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Etude bilan CTMA et étude de reprogrammation, Programme affluents Creuse / Gartempe, suivi travaux, cartographie SIG, , indicateurs de suivi, communication.
Amandine POUZET	Chargée de missions	Etude bilan CTMA et étude de reprogrammation, Programme affluents Creuse / Gartempe, suivi travaux, cartographie SIG, communication.

II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerauld) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

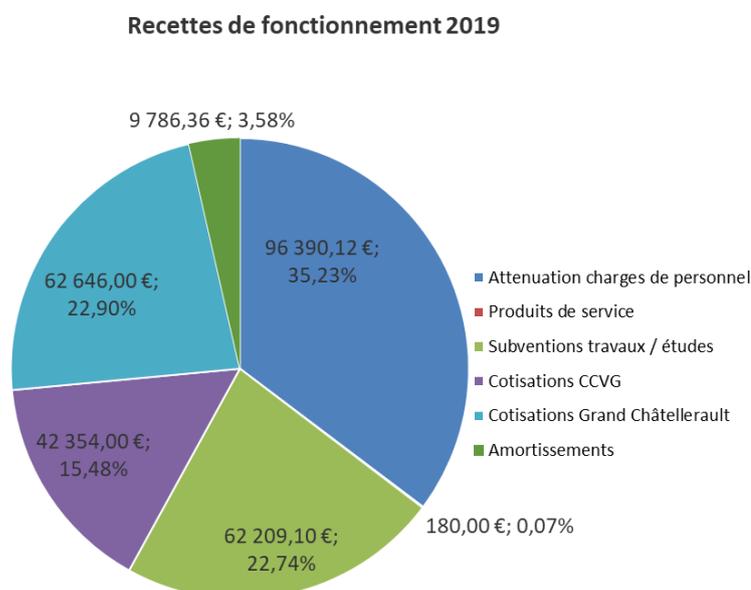
En 2019, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Une partie des aides du FEDER sont toujours en attente de versement. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement



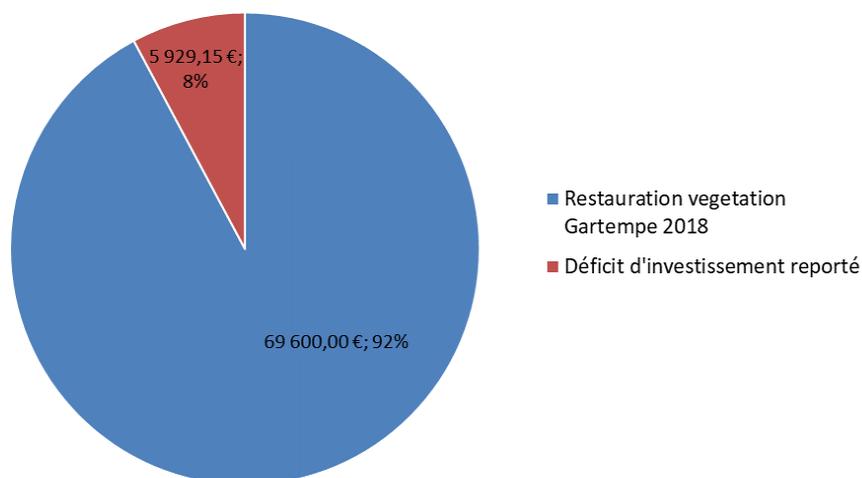
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement

Le SYAGC ne dispose pas de fiscalité propre. A ce titre, il perçoit pour son fonctionnement et pour la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général, des participations des collectivités adhérentes et des aides de l'Agence de l'Eau et du FEDER.



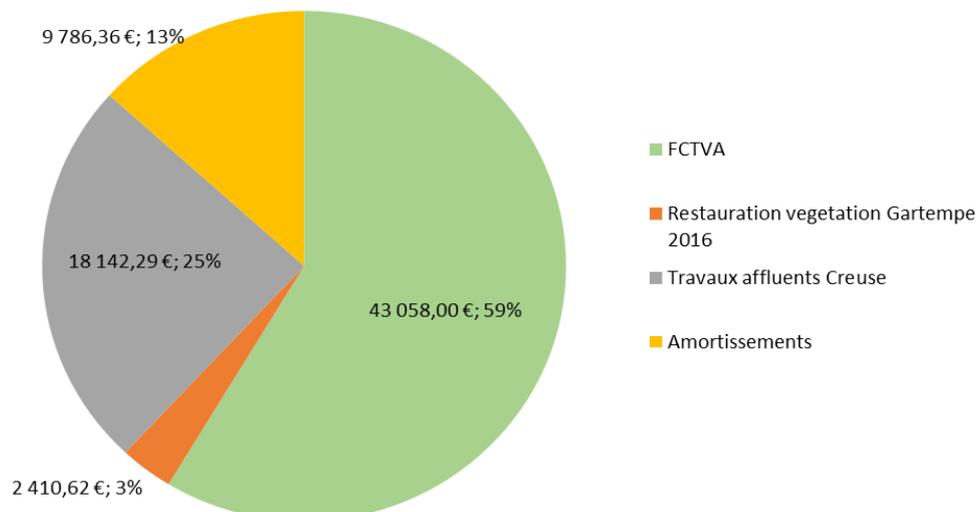
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement

Dépenses d'Investissement 2019



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement

Recettes d'Investissement 2019



III. Les principales actions du SYAGC en 2019

3.1 CTMA 2014-2018 Bassin de la Gartempe

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86) ont signé avec l'Agence de

l'Eau Loire-Bretagne un Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2014-2018 (CTMA) le 19 novembre 2014 pour restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Gartempe dans le département de la Vienne.

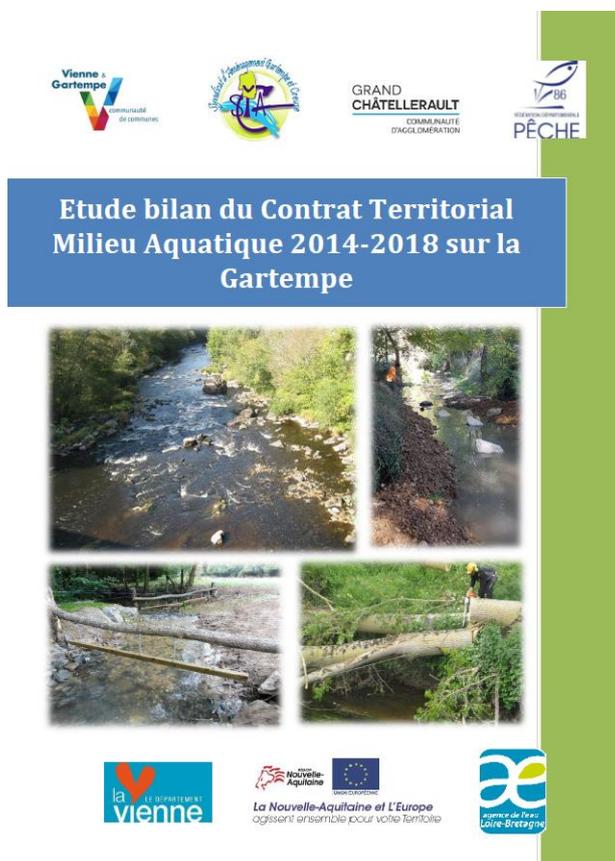
Le programme d'actions comprenait des actions de restauration de la ripisylve, de restauration des berges, de restauration de la morphologie du lit des cours d'eau, de restauration de la continuité écologique, de lutte contre les espèces invasives ainsi que de la sensibilisation et de la communication auprès du public.

Ce CTMA arrivant à terme le 31 Décembre 2018, une étude bilan a été réalisée en 2018 et en 2019 afin d'évaluer l'efficacité technico-financière du contrat. Dans le même temps, une étude de reprogrammation a été lancée afin de définir un nouveau programme d'intervention. La réalisation de ces deux études a été confiée au SYAGC.

3.1.1 Etude bilan du CT Gartempe et Creuse

Les conclusions de l'étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 réalisée par le SYAGC indiquent une réussite globale des actions engagées par les trois maîtres d'ouvrages avec une amélioration de la qualité des milieux aquatiques sur les secteurs restaurés, pour des coûts conformes ou inférieurs aux prévisions. Seules les actions de restauration de la continuité écologique sur la Gartempe ont été annulées en raison d'un manque de consensus entre les différents acteurs.

Le rapport définitif a été rendu à l'Agence de l'Eau en Juin 2019.

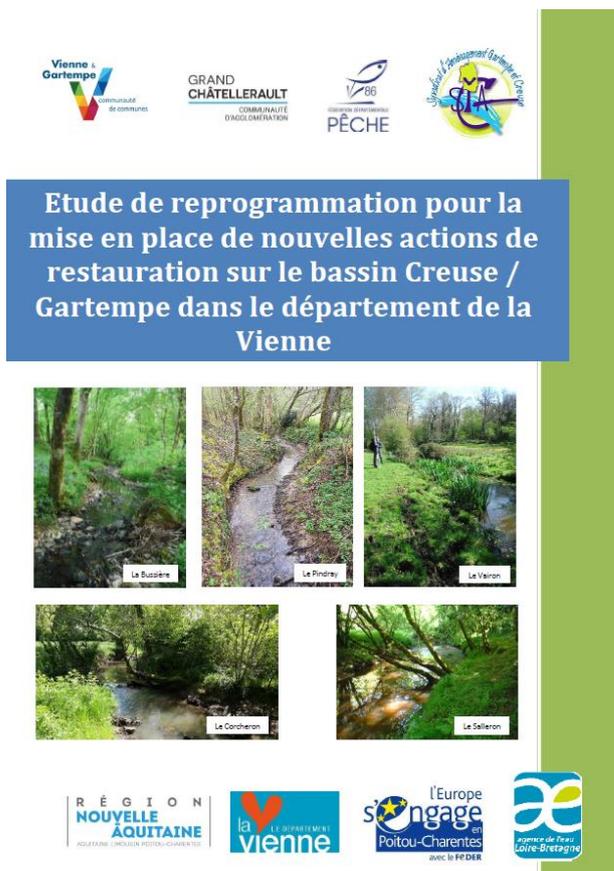


3.1.2 Etude de reprogrammation

Définition de l'état écologique des cours d'eau et d'un programme de restauration

Plusieurs cours d'eau du territoire non intégrés dans le CTMA Gartempe 2014-2018 ont été diagnostiqués par le SYAGC pour définir leur état et identifier les principales dégradations.

Le syndicat a établi un programme de restauration sur ces cours d'eau ainsi que sur les cours d'eau du CTMA Gartempe 2014-2018 où des perturbations importantes persistaient. Ce programme a ensuite été priorisé en fonction des capacités financières des différentes structures souhaitant s'engager dans la mise en place d'un nouveau contrat de restauration. Le nombre et les compétences des futurs maîtres d'ouvrages signataires ont été élargis afin d'agir sur les milieux aquatiques et sur les bassins versants pour traiter un plus grand nombre de problématiques.



Ce programme d'actions priorisé doit être intégré dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022 qui doit être signé début 2020 entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne, Vienne Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la Ligue de Protection des Oiseaux et la Chambre d'Agriculture.

Rédaction de la stratégie territoriale

Le SYAGC a rédigé en partenariat avec les différents maîtres d'ouvrages et partenaires techniques la stratégie territoriale sur le bassin Gartempe et Creuse. Il s'agit d'un document regroupant les principales conclusions de l'étude bilan et de l'étude de reprogrammation ainsi que les grands enjeux identifiés permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Ce document synthétique permet d'identifier les grandes thématiques propres au territoire et définit le système de fonctionnement du futur CT Gartempe et Creuse. Il permet aussi d'acter le rôle et l'engagement des différents maîtres d'ouvrages et partenaires dans la réalisation des différentes actions du programme.

Rédaction de la feuille de route

Ce document produit par le SYAGC a pour objectif de définir la phase opérationnelle du programme d'actions ainsi que la méthodologie de travail entre les partenaires. Les différentes parties prenantes s'engagent à travers ce document à travailler sur les 6 années du contrat (2*3 ans) dans l'objectif commun d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Il contient le programme d'actions détaillé par maître d'ouvrages, les levées de pressions attendues suite à la réalisation du programme d'actions ainsi que l'explication et l'organisation de la gouvernance du CT Gartempe et Creuse.

Rédaction des Fiches masses d'eau

Le SYAGC a réalisé une synthèse de l'ensemble des données et conclusions de l'étude bilan et de l'étude de reprogrammation pour chacune des masses d'eau diagnostiquées. Ce document contient pour chaque cours d'eau prospecté, son état écologique, les principaux dysfonctionnements, la priorisation des enjeux, des objectifs et des actions, une synthèse financière du programme priorisé, l'explication des critères de priorisation ainsi que l'estimation de l'évolution des pressions si les actions préconisées sont réalisées.

FRGR 0411a / FRGR 0411b - LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS										
La Gartempe :										
Etat 2016 de la masse d'eau dans le SDAGE :										
Masse d'Eau	Cours d'eau	Etat écologique	Etat Biologique	Etat Physico-chimique général	Etat Polluant spécifiques	Décali écologique	Décali chimique	Risque Global		
FRGR0411a	GARTEMPE	Bon	Bon	Moyen	/	2021	/	Pesticides ; Morphologie ; Obstacles à l'écoulement		
FRGR0411b	GARTEMPE	Moyen	Moyen	Bon	/	2021	/	Pesticides ; Morphologie ; Obstacles à l'écoulement ; Hydrologie		
Synthèse des dysfonctionnements observés :										
<ul style="list-style-type: none"> - Physico-chimie dégradée sur les paramètres Nitrates et Température - Débit très faible à l'étiage - 12 ouvrages impactant la continuité écologique - Pression agricole forte 					 <p>Figure 1 : Ouverture du moulin des Dames</p>					
Etat écologique des masses d'eau déterminé en 2018 lors du diagnostic :										
Masse d'eau	Cours d'eau	PHYSICO-CHIMIE	HYDROMORPHOLOGIE			BIODIVERSITE	Pressions principales			
			Sensibilité étiage	Continuité écologique	Caractéristiques morphologiques					
FRGR 0411 a / 0411 b	Gartempe	Etat bon dominant	Moyennement sensible	Etat dégradé	Etat moyen dominant	Etat bon dominant	Hydrologie / Continuité / Macropolluants ?			
Priorisation des objectifs sur la Gartempe :										
Masse d'eau	Objectifs Cours d'eau	ENJEUX								
		Hydrologie		Physico-chimie		Morphologie		Biologie		
		Écoulement	Gestion BV	Amélioration état physicochimique	Amélioration connaissances	Libre écoulement	Fonctionnement compartiments	Caractéristiques connaissances	Amélioration fonctionnements	Continuités
FRGR 0411 a / 0411 b	Gartempe	1	3	2	3	1	3	3	2	1
Priorités d'intervention :										
Priorité	Objectifs			Types d'actions proposés				Maitres d'ouvrage potentiels		
1	Préserver les écoulements à l'étiage			Limiter les pompages / Définition du débit minimum biologique				DDT / AFB		
	Assurer le libre écoulement des eaux			Restauration de la ripisylve / Aménagement, arasement, dérasement des ouvrages				Collectivités / FDAAPPMBAS / DDT / Propriétaires		
2	Rétablir les continuités piscicole, hydraulique, sédimentaire			Aménagement, arasement, dérasement des ouvrages / Gestion des vannages				DDT / Propriétaires / Collectivités		
	Améliorer l'état physico-chimique des masses d'eau			Mise en défens des berges / Diminution des intrants / Plantations de haies / Création de ZTHA / Mise en conformité des systèmes d'assainissement				Chambre d'Agriculture / Agriculteurs / DDT / Collectivités Eau de Vienne		
3	Améliorer le fonctionnement écologique du milieu			Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures / Gestion de ZH / Lutte contre les espèces invasives				Collectivités / Agriculteurs / CREN		
	Développer une meilleure gestion hydrologique à l'échelle des bassins versants			Gestion de ZH / Création de ZTHA / Plantation de haies				Chambre d'Agriculture / Agriculteurs / DDT / Collectivités		
	Parfaire les connaissances physico-chimiques			Analyses d'eau				Collectivités		
	Rétablir le bon fonctionnement des différents compartiments			Plantations / Enrochements / Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures / Recharge granulométrique				Collectivités / FDAAPPMBAS		
Parfaire les connaissances biologiques			Indices biologiques				Collectivités			
Parfaire les connaissances sur les caractéristiques des cours d'eau			Diagnostic hydromorphologique				Collectivités			

Rédaction des Fiches thématiques

Le SYAGC a rédigé des fiches thématiques permettant d'expliquer l'intérêt des opérations programmées, les logiques d'interventions et le détail des opérations pour chaque fiche action. Elles doivent permettre de faciliter la réalisation des opérations en identifiant le déroulement des différentes phases ainsi que les principaux opérateurs concernés.

B.3 – Continuité écologique sur les petits ouvrages

Orientation principale du SDAGE		
Chapitre	Orientation	Numéro
Repenser les aménagements de cours d'eau	Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau	1D

Cours d'eau concernés	
Cours d'eau	Priorité d'intervention
Allochon (FRGR 1837) ; Loire (FRGR 0427) ; Chambon (FRGR 0411b) ; Carte (FRGR 0411b) ; Pindray (FRGR 0411b) ;	1
Corcheron (FRGR 1865) ; Vaïron (FRGR 0424) ; Asse (FRGR 0423) ;	2

Informations générales

La continuité écologique sur les petits ouvrages (hauteur de chute inférieure à 1 m) concerne principalement les seuils de ponts et les buses agricoles mal calés ainsi que les petits seuils en rivière. Ces installations favorisent l'incision du lit à l'aval et la création d'une chute relativement faible (< 1m et souvent de l'ordre de 20 à 30 cm).

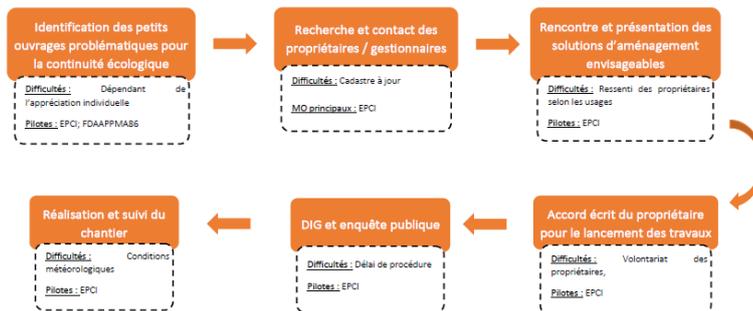


Ces ouvrages impactent généralement très peu la continuité sédimentaire et la qualité physico-chimique de l'eau car le linéaire de cours d'eau impacté par le calage de la ligne d'eau est souvent faible.

En revanche, ils dégradent de manière non négligeable la continuité piscicole en raison de la hauteur de chute et de la faible lame d'eau qui les traversent. La migration des espèces est sélective et anecdotique avec un débit normal. De plus, l'érosion du lit à l'aval peut être problématique pour la stabilité de l'ouvrage et des berges.

Durant la période de hautes eaux, lorsque l'ouvrage est submergé ou que la hauteur de chute a diminué, la migration des espèces piscicoles est possible si les contraintes liées aux vitesses d'écoulements ne sont pas trop importantes.

B.3 – Continuité écologique sur les petits ouvrages – Marche à suivre



Rédaction d'une Synthèse

Le SYAGC a rédigé un document synthétique de 10 pages pour résumer l'étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 et l'étude de reprogrammation. Cette synthèse a été distribuée aux élus, aux partenaires ainsi qu'au public assistant aux différentes réunions et manifestations.

SYNTHESE
Etude bilan du contrat territorial 2014-2018
Et
Reprogrammation 2020-2025

Compétence GEMAPI sur le bassin Gartempe et Creuse

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, elle devient une compétence obligatoire des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale. De fait, la gouvernance est dorénavant plus homogène car toutes les rivières sont couvertes par une ou plusieurs structures gestionnaires.

Cette compétence s'appuie sur 4 items de l'article L.211-7 du code de l'environnement qui touchent à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Sur ce territoire, le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par transfert de compétences sur 24 communes comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes Vierne et Gartempe et la Communauté d'Agglomération Grand Châteauneuf. La Communauté de Communes Vierne et Gartempe exerce la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 2016 sur son territoire. Néanmoins, elle effectue depuis 20 ans des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau.

Une partie de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques a été transférée au SYAGC pour le cours principal de la Gartempe et quelques affluents.

Cadre d'intervention

Plusieurs textes de lois européens (comme la Directive Cadre sur l'Eau) et français imposent une reconquête de la qualité des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état écologique.

Afin de répondre à ces exigences, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) propose aux structures en charge de la gestion des milieux aquatiques la mise en place d'un contrat territorial (CT). Il s'agit d'un document de planification d'actions établi entre l'AELB et plusieurs partenaires afin de coordonner les opérations sur un linéaire hydrographique cohérent.

Les travaux réalisés avec des financements publics sur des propriétés privées nécessitent la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général. Les structures porteuses du projet peuvent ensuite se substituer aux propriétaires pour réaliser les travaux.

Coût total de l'étude bilan et reprogrammation :

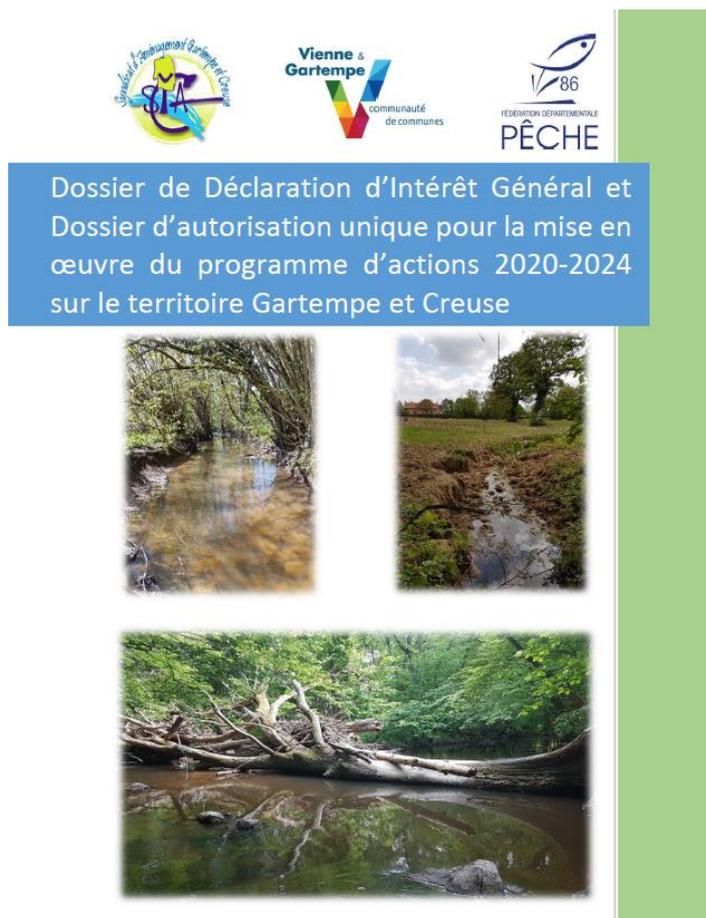
Coût total	AELB	CCVG	CAGC
52 000€	40 000 €	7 666 €	4 333 €

3.2 Rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'une Autorisation Unique

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrages souhaitant s'engager dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, deux documents sont obligatoires pour lancer le programme d'actions :

- Une Déclaration d'Intérêt Général : document justifiant l'intérêt général des travaux et permettant aux deux structures publiques (SYAGC et la CCVG) d'engager des financements publics sur des propriétés privées.
- Un dossier d'autorisation unique : en raison de la nature des travaux, ce document est obligatoire pour la CCVG, le SYAGC et la FDAAPPMA86. Il présente les enjeux, le programme de travaux et les impacts sur l'environnement et les espèces protégées ainsi que les méthodes pour éviter ou réduire ces impacts. Ce document est obligatoire pour les actions portées par le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86.

Après accord entre les maitres d'ouvrages concernés, les financeurs et la DDT86, la réalisation de ces deux documents a été confiée au SYAGC.



Coût total	AELB	CCVG	FDAAPPMA86	SYAGC
15 393 €	7 746,5 €	2 915 €	1 734 €	2 997,5 €

3.3 Arrachage de la Jussie

Le cours de la Gartempe dans le département de la Vienne était jusqu'en 2011 faiblement concerné par l'invasion de Jussie, espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Sud et apportée en France pour l'aquariophilie.

Face à cette situation, le SYAGC a engagé depuis 2011 des travaux d'arrachage de cette espèce pour limiter son expansion avec des résultats satisfaisants. Depuis 2014, les campagnes d'arrachage étaient intégrées au CTMA Gartempe 2014-2018 ce qui permettait d'intervenir sur l'intégralité de la Gartempe dans le département.

En 2019, année de transition entre 2 contrats territoriaux, la campagne d'arrachage de la Jussie s'est limitée à quelques secteurs prioritaires pour des raisons financières. Au total, le SYAGC est intervenu 4 jours fin Juillet sur la zone de baignade de la commune de la Roche-Posay à la demande des élus. Les travaux ont été effectués par l'entreprise EIVE86.

Communes d'interventions	Coût T.T.C	Participation collectivités
La Roche Posay	5 376 €	5 376 €

Les campagnes de lutte à l'échelle du bassin Gartempe et Creuse devraient être reprises à partir de l'été 2020, après signature du CT Gartempe et Creuse 2020-2022.

3.4 Travaux d'urgence sur la végétation Gartempe et Creuse

Aucune campagne de restauration de la végétation n'était prévue sur le territoire du SYAGC pour l'année 2019, année de transition entre 2 contrats territoriaux.

Le syndicat est intervenu sur des travaux d'urgence pour retirer les embâcles et arbres problématiques afin de diminuer les risques d'inondations ou de dégradations des ouvrages. Au total, le SYAGC a fait intervenir l'entreprise EIVE86 durant 8 jours sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Saint-Pierre-de-Maillé et la Roche Posay.

Communes d'interventions	Coût T.T.C	Participation collectivités
Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Saint-Pierre-de-Maillé, La Roche Posay	13 269,6 €	13 269,6 €

3.5 Autres actions du SYAGC

3.5.1 Lutte contre les Ragondins et les Rats musqués

En 2017, les élus du SYAGC ont décidé d'investir dans des cages et de les mettre à disposition gratuitement des piégeurs, collectivités et riverains, souhaitant lutter contre les ragondins sur l'ensemble de son territoire.

En 2019, le SYAGC a passé une convention avec plusieurs communes et particuliers. Au total, 142 ragondins ont été capturés sur l'année 2019.

3.5.2 Communication sensibilisation et médiation

Conseil aux riverains

Le SYAGC a rencontré et conseillé plus de 50 riverains durant l'année 2019 sur la thématique ripisylve et embâcle. Il est intervenu chez certains d'entre eux en raison de l'urgence des travaux afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Pour les interventions non-prioritaires, le SYAGC a conseillé les riverains sur les techniques d'entretien de la végétation pour favoriser le développement d'une ripisylve saine et fonctionnelle.

Le syndicat est intervenu plusieurs fois sur la Gartempe et la Creuse afin de conseiller les propriétaires pour aménager des érosions de berges. C'est notamment le cas sur la Creuse au château de la Roche Amenon. Les propriétaires ont fait appel au SYAGC pour résoudre un problème d'érosion de berge au pied du château. Après plusieurs rencontres, le syndicat a réalisé un dossier pour estimer le coût des travaux et a organisé une réunion avec une entreprise spécialisée, la DDT86, le propriétaire, les collectivités, le sous-préfet de la Vienne et l'architecte des bâtiments de France pour discuter de la problématique. Le dossier est en attente pour des raisons de financements.

Le SYAGC a rencontré les propriétaires de plusieurs ouvrages jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe afin de faire avancer les dossiers. Suite à cela, les propriétaires des ouvrages de Concise et de Busserais

ont souhaité inscrire la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur leur ouvrage dans le programme de travaux du CT Gartempe et Creuse 2020-2022. Les solutions techniques sont à l'étude.

Mise à jour du site internet du SYAGC

Le SYAGC dispose d'un site internet pour communiquer sur l'ensemble de ses actions, informer les propriétaires et sensibiliser sur les milieux aquatiques.

En 2019, le site a été mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité du SYAGC (Changement de nom du syndicat, fin du CTMA Gartempe 2014-2018, publication de l'étude bilan et de l'étude de reprogrammation). En 2019, 3000 utilisateurs ont accédé au site du SYAGC tout au long de l'année.

Réalisation d'un dépliant sur les étangs

Le SYAGC a réalisé un dépliant destiné aux propriétaires d'étangs qui leur sera transmis en 2020. Ce document explique les enjeux, les impacts et les préconisations de gestion des plans d'eau. L'objectif est de sensibiliser les propriétaires aux impacts des étangs sur la quantité d'eau, la qualité de l'eau et la biodiversité. Une lettre d'information sera transmise avec ce dépliant sur les bassins versants identifiés comme prioritaires. Si le propriétaire est volontaire, une visite de terrain sera organisée pour évaluer l'impact de son plan d'eau sur le milieu et les solutions techniques existantes pour y remédier.



3.5.3 Participation à différents projets de gestion du territoire

Le SYAGC fait partie de nombreux Comités de Pilotage (CoPil) et participe au processus de décision de plusieurs projets.

En 2019, il a participé aux :

- *Comité Migrateurs Gartempe*

- *Rencontres des animateurs territoriaux* : le SYAGC a présenté le déroulement et les conclusions de l'étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 et de l'étude de reprogrammation qu'il a menées en 2018 et 2019.
- *Mise en place du CT Gartempe et Creuse* : le SYAGC a été désigné animateur du CT. Il sera aussi maître d'ouvrage.
- *CTMA sur l'Anglin* : Le SYAGC est membre du comité technique de l'étude en cours pour l'élaboration d'un programme d'actions, compte tenu de sa compétence sur l'Anglin aval.
- *Comité de l'eau pour l'émergence d'un SAGE Creuse*
- *Contrat Ressources Gué de Siaux* : le SYAGC fait partie du comité de pilotage de ce contrat visant à améliorer la qualité de l'eau potable

Le SYAGC participe également à de nombreux autres comités et réunions techniques sur les espèces invasives, la continuité écologique, la GEMAPI, les sites Natura 2000, les étangs, les zones humides, la gestion de l'eau et les projets d'aménagements communaux.

Le SYAGC participera à l'évolution de ces différents dossiers en 2020.